

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 11/04/2023

**Séance du 3 Avril 2023 à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de M. Christophe RUSPINI, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme le maire étant excusée.

Nombre de conseillers :

**Présents** : BECU Dominique, FERLIN Estelle, LANDAZ Thierry, LORANS Jean-Louis, MILETTO Aurélia, PEPIN Anne, PLOTTIER Sylvie, REVET Amandine, TRUCHET Joël, VIOUX Alain, RUSPINI Christophe.

**Excusés** : BOISSON Andgel, HERON Natacha (pouvoir donné à TRUCHET Joël), PEREIRA Georges, Nicole BOUVIER (Mme le Maire, pouvoir donné à RUSPINI Christophe).

**Secrétaire de séance** : PLOTTIER Sylvie

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

**DELIBERATION 2023 – 10 : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Vu le code général de la fonction publique,

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Christophe RUSPINI rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ de notre secrétaire de mairie par voie de détachement, le 1<sup>er</sup> Adjoint, Christophe RUSPINI indique qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent de rédacteur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires), ouvert au grade de rédacteur catégorie B

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Christophe RUSPINI propose à l'assemblée**

La création, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, d'un emploi permanent à temps complet en qualité de rédacteur, échelon 1, grade de catégorie B, indice brut 389, indice majoré 356.

Cet emploi sera occupé par un contractuel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

D'adopter la proposition du 1<sup>er</sup> Adjoint,  
De modifier le tableau des emplois à effet du 1 juin 2023

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

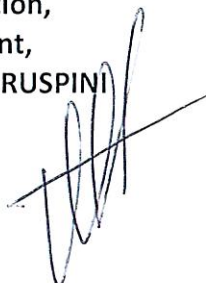
Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Par Délégation,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Christophe RUSPINI



La secrétaire de séance  
Sylvie PLOTTIER

